

Lettre de rentrée

Chers collègues, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je prends la suite du travail effectué par Marianne Pierrot. Les deux dernières années ont été particulièrement difficiles pour tous et cette rentrée n'est pas sans comporter de nombreux défis à relever. Sachez que je serai à vos côtés et que vous pouvez compter déjà sur mon appui indéfectible.

Lors de la pré-rentrée, j'ai eu le plaisir de rencontrer et de féliciter nos collègues stagiaires et nos professeurs contractuels alternants. Je profite de ce courrier pour réitérer mes remerciements à tous les collègues qui acceptent cette année encore une mission de tutorat. Les besoins d'accompagnement pédagogique dans l'académie de Toulouse sont importants, il est encore temps de se positionner pour l'accueil dans son établissement de stagiaires SOPA (étudiant en MASTER MEEF arts plastiques).

En cette rentrée, je tenais à vous faire part des différents axes de travail qui ont été énoncés comme des priorités nationales et/ou académiques :

- **Le développement de l'ambition des élèves** : la découverte par les collégiens de l'ensemble de l'offre en terme de filières artistiques et l'encouragement à la mobilité mais aussi la connaissance des différentes formations post-bac par les lycéens inscrits dans les enseignements optionnels et de spécialité. Mon objectif à terme est de mettre en place dans l'académie de Toulouse une [Cordée de la réussite](#) « arts » et de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier ;
- **Le développement des compétences numériques** en arts plastiques avec notamment une réflexion autour du [Règlement Général de la Protection des Données](#) par le [GRaAP](#) ;
- **La mutualisation autour des pratiques pédagogiques innovantes** et la poursuite des [travaux académiques mutualisés \(TraAM\)](#) développés autour des « Gestes de la pratique et des parcours plastiques virtuels » ;
- **La poursuite du 100% éducation artistique et culturel** : avec le **renforcement des actions de partenariat** mais aussi un travail à mener dans les classes pour continuer à promouvoir le choix du PEAC à l'oral du DNB ; cet oral étant à inscrire dans un continuum collège/lycée de **développement des pratiques orales** dans l'enseignement secondaire.
- **La consolidation de la réforme du lycée** avec un focus particulier sur la question des différents temps et modalités d'**évaluation en arts plastiques**. Une réflexion que nous mènerons en partenariat avec nos collègues de l'académie de Montpellier.
- **La promotion du PASS CULTURE** étendu aux élèves dès la classe de 4^{ème}, utilisable entre autres choses, pour l'achat de matériel dédié à la création plastique.

[Le site internet académique](#) dédié aux arts plastiques ainsi que le [fil Twitter](#), ont été pour moi une belle porte d'entrée pour découvrir l'ensemble des actions menées au profit des arts plastiques dans l'académie de Toulouse. Nous pouvons collectivement participer à alimenter ces deux supports en envoyant contenus et informations à Mmes [Perello](#) et [Kaminski](#).

J'aimerais placer cette année sous le retour du collectif, d'une vie culturelle pleinement retrouvée et c'est avec plaisir que je viendrai à votre rencontre pour vous soutenir dans vos divers engagements pédagogiques et artistiques.

Très cordialement,



Elsa Vincent

IA-IPR – arts plastiques

Rectorat de l'académie de Toulouse

elsa.vincent@ac-toulouse.fr

Adresse postale : Rectorat de l'académie de Toulouse - CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4

Adresse géographique : Rectorat de l'académie de Toulouse - 75 rue Saint Roch, 31400 Toulouse

Encart commun des lettres de rentrée du collège des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux de l'académie de Toulouse - Année scolaire 2021 - 2022

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et vous adresse cette lettre pour porter à votre attention ses principaux axes de travail de l'année scolaire à venir. Comme pour la rentrée précédente, il s'agit en premier lieu de considérer les conditions d'enseignement particulières de l'année passée, notamment dans de nombreux lycées. Il convient plus que jamais de tenir compte d'une hétérogénéité probable des acquis des élèves, peut-être plus importante qu'en temps ordinaire et d'accorder de l'attention aux évaluations de début septembre, quels que soient les niveaux d'enseignement.

Les axes de travail académique intègrent d'abord, de façon plus globale, une réflexion sur l'évaluation. Ils donnent ensuite, dans la continuité des années précédentes, une place prioritaire à l'apprentissage de l'oral et à la valorisation des pratiques pédagogiques qui en découlent, ainsi qu'au déploiement de « Devoirs faits » et aux liaisons inter-cycles.

1 Un nouveau cadre pour l'évaluation et le contrôle continu au LGT, dans la perspective du baccalauréat 2022

Le contrôle continu, qui représentera dès la session 2022 40 % de la note du baccalauréat, devient certificatif, ce qui implique la nécessité d'une concertation et d'une harmonisation pour construire une culture commune de l'évaluation, de la seconde à la terminale. Des textes nationaux¹ et un guide pédagogique rédigé par l'Inspection générale (parution prochaine), fixent le cadre et les modalités du travail à conduire. Une réflexion en établissement, qui engage l'ensemble de l'équipe pédagogique, doit aboutir à l'élaboration d'un **projet d'évaluation**.

Le collège des IA-IPR sera attentif à accompagner les équipes dans le cadre de la rédaction de ce projet et de la mise en œuvre de pratiques d'évaluation qui garantissent à tous les élèves une équité de traitement, dans le respect de la marge de liberté pédagogique propre à chaque discipline.

2 Au collège, la poursuite de « Devoirs faits » et l'action en faveur de la continuité école-collège

Le dispositif « Devoirs faits » est maintenant bien en place dans les établissements de l'académie. Les IA-IPR se mobilisent pour vous aider à approfondir la réflexion pédagogique à la fois sur la nature et le sens des devoirs ainsi que sur l'articulation entre le travail en classe et hors de la classe. La place du numérique dans le dispositif pourra par ailleurs être développée, sachant qu'un certain nombre de collèges expérimentent dès cette année « e-Devoirs faits ».

Dans le cadre de la continuité école-collège, une attention particulière sera portée à l'exploitation des résultats des évaluations menées en début de classe de 6^e. En prolongement, les plans français et mathématiques se poursuivent ; ils doivent contribuer à l'acquisition par les élèves des compétences fondamentales (lire, dire, écrire, compter) qui concernent l'ensemble des disciplines.

3 Au collège et au lycée, la poursuite des actions entreprises pour valoriser l'oral en classe

Un travail de formation et d'accompagnement important a été mené, en 2020-2021, en lycée : vademecum, parcours M@gistère, webinaires, réunions d'équipes, formations sur les techniques oratoires... Un document du collège des IA-IPR regroupe l'ensemble de ces ressources².

Ce travail doit être poursuivi à tous les niveaux d'enseignement, y compris en collège, par les professeurs de toutes les disciplines et par les équipes de vie scolaire³.

¹ Décret, arrêté et note de service des 27 et 28 juillet 2021.

² <https://view.genial.ly/5f81737f4977856eccca1f04/interactive-content-le-grand-oral>

³ https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/system/files/2021-08/EMC-CPE-THEMATIQUES-GENERALES-DEF%20%281%29_0.pdf